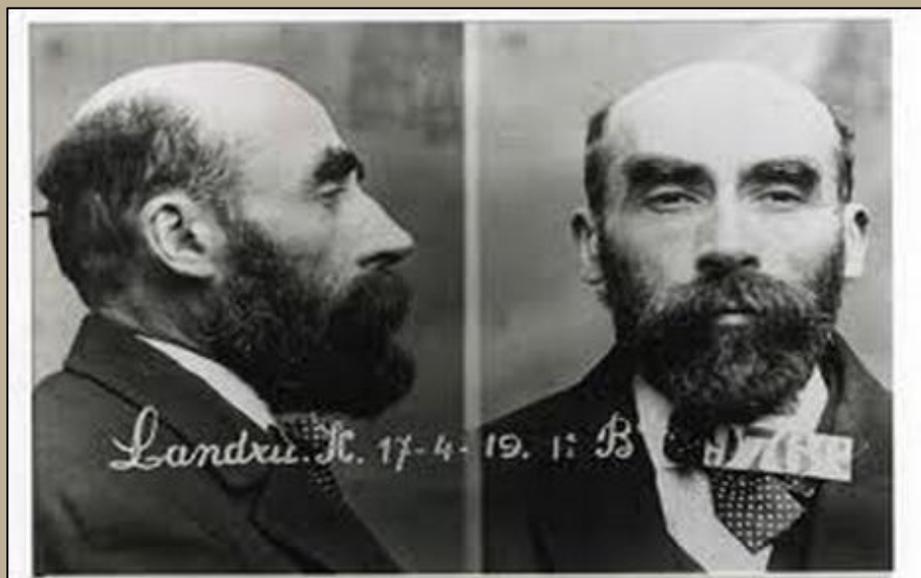


Qui était Henri désiré Landru?

Henri Désiré Landru est le fils cadet de Julien Landru (suicidé au Bois de Boulogne le 28 août 1912), chauffeur aux *Forges Vulcain*, et de Flore Henriquel (décédée en 1910), couturière et blanchisseuse à domicile. Le couple avait déjà une fille, Florentine Marguerite Landru (née en 1854).



Il fréquente l'école des Frères à Paris et y fait de bonnes études, il officie comme sous-diacre à l'église Saint-Louis-en-l'Île et ses parents imaginent le séminaire pour lui. Il y rencontre Marie-Catherine Rémy, qu'il épouse le 7 octobre 1893 après son service militaire, accompli au 87^e régiment d'infanterie de Saint-Quentin et au cours duquel il atteint le grade de sergent. Le couple aura quatre enfants.

Une barbe brune fournie, des yeux d'un noir profond, le crâne atteint de calvitie, Henri Désiré Landru est, au début du siècle, un homme parfaitement banal. Pourtant, il deviendra le premier tueur en série que la France ait connu.

Chez Landru, tout est lié non pas à la parole mais à l'écrit.

Tout commence en 1915 par des petites annonces au sein de journaux pour rencontrer de jeunes veuves. «Monsieur sérieux, ayant petit capital, désire épouser veuve ou femme incomprise», écrit-il alors. «Il prend les rendez-vous à la suite les uns des autres, dans une même journée, explique Estelle Gaudry, commissaire de l'exposition. Il retranscrit dans un petit carnet le nom de ces femmes et en face d'eux les mentions “à répondre”, “sans intérêt”, “sous réserve”, “sans fortune”». Il emmènera ses favorites dans sa maison de campagne de Gambais, louée sous différents noms d'emprunts. Là, il les tue, les démembre et les brûle dans sa désormais célèbre petite cuisinière.

Lorsqu'il se fait arrêter en 1919, les enquêteurs ne trouvent aucun corps et donc aucune preuve de ses crimes. Mais, maniaque, il notait absolument tout dans ses petits carnets, de ses dépenses aux noms de ses victimes en passant par les recettes que lui rapportaient ses crimes. C'est ce qui le perdra. Sans ses carnets, pas d'affaire Landru. C'est grâce à ces traces écrites que les forces de l'ordre, et notamment l'inspecteur Jules Belin de la 1^{ère} brigade mobile, ont réussi à mettre au jour ses méfaits. «Landru ne dévoile rien lors de ses interrogatoires. Les enquêteurs n'ont alors d'autre choix que celui d'éplucher la liste de noms qu'il a dressée par écrit. Un travail de longue haleine», raconte Estelle Gaudry.

Au mur de l'exposition, les procès-verbaux dressés par les policiers, dans lesquels ils ont souligné de bleu ou de rouge les passages les plus importants. Dans les vitrines, les bouts de papier sur lesquels ils avaient répertorié les noms d'emprunt de Landru ainsi que les fiches d'identité des onze victimes du «Barbe Bleue de Gambais».

Tous ces écrits se regardent aujourd'hui face à face dans la salle du musée pour essayer de retranscrire la vie énigmatique d'un des plus célèbres criminels français. Son silence lors des interrogatoires menés par l'inspecteur Jules Belin laissera pour toujours planer une part de mystère autour de son histoire.

Le 25 février 1922, le couperet tombe. Landru emporte pour toujours son secret dans la tombe.

Le bourreau Anatole Deibler écrit froidement dans son carnet: «Exécuté à Versailles. Samedi. Temps clair. 06h 10»

Son escroquerie

De 1893 à 1900, il pratique une dizaine de métiers (comptable, entrepreneur de travaux, cartographe...), puis fonde une prétendue fabrique de bicyclettes à pétrole avec laquelle il commet sa première escroquerie: il organise une campagne de publicité nationale, spécifiant que toute commande doit être accompagnée d'un mandat représentant un tiers du prix. Les commandes affluent alors qu'il n'a pas investi pour les fabriquer, et il disparaît avec l'argent sans jamais livrer les bicyclettes. Ces différents échecs l'affligent d'un sentiment de déréliction mythomanaïque.

Allant d'escroquerie en escroquerie, dissimulé sous de faux noms, il collectionne les condamnations à des peines d'amende et de prison (deux ans en 1904, treize mois en 1906), mais, après une tentative de suicide dans sa geôle, il parvient à sortir de détention grâce aux expertises de médecins psychiatriques qui le déclarent dans «un état mental maladif qui, sans être de la folie, n'est plus du moins l'état normal».

En 1909, il est condamné à trois ans de prison ferme pour escroquerie: à la suite d'une annonce matrimoniale, il avait fêté ses fiançailles avec une certaine Jeanne Izoret, puis s'était fait remettre les titres de celle-ci avant de disparaître.

Dès sa sortie de prison, il monte une nouvelle escroquerie, une carambouille : il achète un garage, qu'il revend immédiatement après sans avoir payé le précédent propriétaire. La justice l'identifie assez vite comme étant l'auteur de ce délit, et il prend la fuite. En 1914, il est condamné par défaut pour cette affaire à quatre nouvelles années de prison.

S'agissant de sa quatrième condamnation à une peine de plus de trois mois, le verdict est assorti de la peine accessoire de relégation, c'est-à-dire qu'il est condamné à être déporté à vie au bagne de Guyane.

Landru, qui a déjà connu la prison, sait que la détention en Guyane se passe dans des conditions extrêmement difficiles avec un taux de mortalité très élevé parmi les détenus. Il est dès lors possible, mais ce n'est là qu'une conjecture, que cette condamnation ait joué un rôle dans sa transformation

en assassin: il ne pouvait tout simplement plus se permettre d'être reconnu par l'une de ses victimes.

L'Affaire Landru

Pour se procurer des revenus, Landru va, à partir de 1915, franchir le pas qui le conduira à l'échafaud. Se faisant passer pour un homme veuf, esseulé et disposant d'une certaine aisance, il entreprend de séduire des femmes seules qui, sans être véritablement riches, possèdent quelques économies et surtout, mènent une vie suffisamment isolée de leur entourage.

Simulant une prospérité qui n'est que de façade, il leur fait miroiter le mariage et les invite à séjourner brièvement dans une villa isolée qu'il loue, d'abord à Vernouillet, puis à Gambais (Seine-et-Oise, actuel département des Yvelines).



À force d'éloquence, il fait signer à ses victimes des procurations lui permettant ensuite de faire main basse sur leurs comptes bancaires. Il ne lui reste plus qu'à assassiner ces dames imprudentes, puis à faire disparaître les corps. On supposera par la suite qu'il les brûlait dans le fourneau des villas qu'il louait: bien qu'étant assez isolée, la maison de Gambais est suffisamment proche des autres habitations pour qu'à plusieurs reprises, l'attention du voisinage ait été attirée par certaines odeurs nauséabondes s'échappant de la cheminée à des périodes où le chauffage intensif n'était pas indispensable. Toutefois, comme Henri Landru se montre assez discret dans l'accomplissement de ses crimes, ces faits resteront dans l'ombre tant que n'éclatera pas l'affaire. De plus, il bénéficie du contexte trouble de la Première Guerre mondiale; ainsi, alors qu'il est fiché comme escroc en fuite pour sa précédente condamnation, il peut se permettre sans vrai risque d'être arrêté, de rentrer de temps en temps auprès de sa femme et de ses enfants, qui le croient brocanteur, et qu'il fait profiter du produit de ses crimes.

Landru utilise une multitude de pseudonymes. Lorsque l'une de ses victimes lui demande des papiers d'identité afin d'organiser le mariage promis, il prétend être originaire des régions occupées par les Allemands, ce qui rend impossible la vérification de son identité. Qui plus est, la guerre augmente le nombre de femmes seules susceptibles d'être ses victimes.

Selon la psychiatre des hôpitaux Francesca Biagi-Chai qui a repris les expertises judiciaires de l'époque, c'est ce contexte de guerre qui transforme la psychose latente ordinaire de

Landru en schizophrénie mortifère: puisque les soldats tuent pour une raison, cet homme cultivé, soucieux de subvenir aux besoins de sa famille mais aussi amoureux d'une chanteuse dont il a été l'amant, trouve lui aussi une raison économique de tuer en série des femmes pourtant pas très riches.

Début de l'affaire

À la fin de 1918, le maire de Gambais reçoit une lettre d'une certaine M^{me} Pellat, lui demandant des nouvelles d'une M^{me} Anne Collomb qui, fiancée à un M. Dupont, s'était établie avec lui à Gambais; le maire répond qu'il ne connaît pas cette personne. Quelque temps plus tard cependant, l'édile reçoit une lettre d'une certaine M^{lle} Lacoste, qui lui demande des nouvelles de sa sœur, Célestine Buisson, laquelle se serait également installée à Gambais avec un M. Frémyet.

Frappé par la similitude de ces demandes, le maire met en contact les deux familles qui se rendent compte que Dupont et Frémyet semblent être la même personne, et s'unissent pour porter plainte contre X auprès du parquet de la Seine.

Une enquête de police permet alors d'établir que la villa en question baptisée «l'Ermitage», appartient à un certain Monsieur Tric, qui la loue à un Monsieur Frémyet, résidant à Rouen. Les recherches sur cette personne demeurent vaines jusqu'à ce que, le 11 avril 1919, la parente de l'une des disparues reconnaisse le mystérieux homme sortant d'un magasin de faïences rue de Rivoli à Paris.

Alertée, la police parvient à localiser l'individu, nommé Lucien Guillet; celui-ci est arrêté à son domicile rue Rochechouart, le 12 avril 1919, jour de ses cinquante ans, par les policiers Braunberger et Belin l'accusant d'escroquerie et d'abus de confiance.

L'instruction de l'affaire

L'examen des papiers personnels de Landru et en particulier son carnet de comptes, méticuleusement tenu, révèle une vaste opération d'escroquerie au mariage: pas moins de 283 femmes sont entrées en contact avec Landru suite à des annonces matrimoniales passées par celui-ci dans des journaux. Dans le carnet, la découverte par le commissaire Dautel des noms de dix femmes déclarées officiellement disparues, conduit le juge Bonin à inculper Landru de meurtres en mai 1919.

Des perquisitions ont lieu chez Landru, 22 rue de Châteaudun à Paris mais aussi dans les deux villas qu'il louait successivement, à Vernouillet, puis à Gambais, conduisant à la découverte de débris humains dans un tas de cendres retrouvé dans un hangar, dans la cheminée, dans la cuisinière; on trouve également des agrafes, des épingles, des morceaux de corset, des boutons en partie brûlés. En tout, la police retrouve 4,176 kg de débris d'os calcinés, dont 1,5 kg provenant de corps humains, ainsi que 47 dents ou fragments de dents.

Le 28 juin 1919, les enquêteurs Kling et Beyle font brûler dans la cuisinière une tête de mouton et un gigot de sept

livres: ils constatent que le tirage est excellent et que la graisse de la viande assure une parfaite combustion.

De même, les enquêteurs retrouvent dans un garde-meubles loué par Landru des meubles ayant appartenu à l'une des victimes.

Les papiers personnels de Landru sont examinés, en particulier sa comptabilité, qui révèle l'achat de plusieurs scies à métaux et scies à bûches ; les noms des fiancées y sont même associés à des heures qui paraissent, pour les enquêteurs, constituer les heures des crimes (« 12 avril 1917 Mlle Babelay 4 h soir ; 1er septembre 1917 Mme Buisson 10 h 15 ; 26 novembre 1917 Mme Jaume 5 h ; 5 avril 1918 Mme Pascal 17 h 15 »).

L'un des éléments les plus accablants est fourni par des reçus de billets de train: Landru achetait, lors de ses déplacements en train à Vernouillet ou Gambais, un aller-retour (pour lui) et un aller simple (pour la fiancée).

Il semble aujourd'hui acquis, tant par les analystes que par les historiens, que les victimes étaient découpées et que les corps (tronc, jambes, bras) étaient soit enterrés dans des bois, soit jetés dans des étangs tandis que les têtes, mains et pieds étaient incinérés (vraisemblablement dans la cuisinière de la villa).

Le 18 août 1920, le juge Bonin récapitule toutes les charges: le dossier est si volumineux que le substitut Gazier, chargé d'établir le réquisitoire définitif, profite des vacances du juge

Bonin pour l'étudier dans le cabinet du magistrat. Le dossier contient en tout plus de 5 000 pièces sans preuve.

Le procès

Le procès qui passionna les contemporains s'ouvre le 7 novembre 1921 devant la cour d'assises de Seine-et-Oise siégeant à Versailles.



La cour est présidée par le président Gilbert assisté de Messieurs Schuler et Gloria, assesseurs ; M. Godefroy officie comme avocat général ; Landru choisit comme avocat Maître Vincent de Moro Giafferi, assisté de Maître Auguste Navières du Treuil tandis que les parties civiles sont représentées par Maîtres Lagasse et Surcouf.

Le procès attire le Tout-Paris: Mistinguett, Raimu, Berthe Bovy ou Colette.



La cuisinière dans laquelle il était supposé avoir fait brûler les corps de ses victimes est transportée dans la salle d'audience.



Landru nie jusqu'au bout être l'auteur des crimes dont on l'accuse, concédant toutefois avoir volé et escroqué ses supposées victimes. Il fait preuve à diverses reprises d'une éloquence souvent provocante devant la Cour, allant, par exemple, jusqu'à s'exclamer: «Montrez-moi les cadavres!».

Landru est également renommé pour certaines de ses réparties:

- À l'huissier chargé de lui remettre la liste des jurés: «Il n'est pas vraiment utile de se déranger surtout un dimanche, pour si peu de choses».
- Au président: «Ma mémoire est surmenée par ces longs débats» — «Chaque fois qu'on voit sur mon carnet un chiffre en haut d'une page, on en déduit que ce fut l'heure où j'accomplissais un crime!» — (le président) «Voyons Landru, toutes ces femmes ... vos enfants ne disaient rien?» — (Landru) «Quand je donne un ordre à mes enfants, moi, monsieur le Juge, ils obéissent. Ils ne cherchent pas le pourquoi ni le comment. Je me demande comment vous élevez les vôtres!»
- «Vous parlez toujours de ma tête, Monsieur l'avocat général. Je regrette de n'en avoir pas plusieurs à vous offrir!»
- «Moi? J'ai fait disparaître quelqu'un? Eh bien, ça alors! Si vous croyez ce que racontent les journaux!»
- (Le président) «Vous pleurez Landru: vous éprouvez le besoin de libérer votre conscience?» — (Landru) «Oui, je pleure mes fautes, je me repens... j'ai des remords... je pleure parce que je pense qu'avec tout le

scandale fait autour de mon nom, on a appris à ma pauvre femme que je l'avais trompée.»

- «Si les femmes que j'ai connues ont quelque chose à me reprocher, elles n'ont qu'à déposer plainte!»
- Alors que Landru vient de déclencher l'hilarité du public par une nouvelle repartie, le président menace: «Si les rires continuent, je vais demander à chacun de rentrer chez soi!», ce à quoi Landru réplique: «Pour mon compte, monsieur le Président, ce n'est pas de refus».

Son avocat Maître de Moro-Giafferi le défend avec talent.

Une scène mémorable eut lieu pendant sa plaidoirie, durant laquelle il posa fermement la question:

«Mesdames, Messieurs, ...et si je vous disais que des victimes avaient été retrouvées et que celles-ci allaient venir se présenter devant la cour d'assises»...? (Tout en regardant le public, les jurés et en désignant la porte d'entrée).

Le public et les jurés tournèrent la tête vers la porte que le «ténor du barreau» avait alors pointée du doigt. Après avoir laissé planer le suspense, il conclut:

«... Mesdames, Messieurs, le fait que, TOUS, vous ayez tourné la tête vers la sortie démontre bien votre manque de conviction concernant la réalité des assassinats imputés à mon client, à cela il faut rajouter l'absence de preuves formelles contre lui, et surtout rappeler qu'aucun cadavre n'a été retrouvé».

L'avocat général, cependant rétorqua du tac au tac:
«...Mesdames, Messieurs, OUI! TOUS, vous avez tourné la tête, mais UN SEUL NE L'A PAS FAIT....Monsieur Désiré LANDRU, lui, n'a pas tourné la tête vers la porte».

Scène mémorable qui fut suivie d'une longue série de témoignages accablants et un faisceau de présomptions convaincantes, Giafferi ne peut lui éviter d'être condamné à mort le 30 novembre 1921.

Le 24 février 1922, Alexandre Millerand, président de la République, rejette le recours en grâce déposé.

Landru est guillotiné à l'entrée de la prison de Versailles à l'aube du 25 février 1922 par le bourreau Anatole Deibler.



Landru a demandé comme dernière volonté de pouvoir se laver les pieds, ce qui lui a été refusé par peur d'un suicide.

Peu avant son exécution, alors qu'on lui propose un verre de rhum et une dernière cigarette, Landru décline l'offre et répond: «Ce n'est pas bon pour la santé.».

À son avocat qui, au pied de l'échafaud, lui demandait si, finalement, il avouait avoir assassiné ces femmes, Landru répondit: «Cela, Maître, c'est mon petit bagage...».

Il fut enterré dans la partie réservée aux condamnés à mort du cimetière des Gonards à Versailles , le législateur ayant fait supprimer l'inscription pour éviter la curiosité, son corps aurait été par la suite récupéré par la famille et inhumé discrètement ailleurs.

Après Landru....

Fernande Segret, dernière maîtresse de Landru, avec laquelle il vivait conjugalement lors de son arrestation, artiste lyrique, fit carrière dans un cabaret parisien, puis partit travailler comme institutrice au Liban.

Le 21 janvier 1968, elle se jeta dans les douves du château de Flers, non loin de la maison de retraite où elle s'était retirée.

Dans sa chambre, il y avait deux photos: l'une de sa mère, l'autre de Landru.

La famille Landru dut changer de nom pour mener une vie tranquille.

La Villa de Gambais fut pillée par la foule, puis vendue à un restaurateur qui la rebaptisa *Au Grillon du Foyer* et aménagea une partie de la bâtisse en musée.



Le restaurant ferma ses portes en 1940 et la maison fut ensuite revendue à des particuliers

La cuisinière de la villa de Gambais aurait été acquise dans un premier temps par un collectionneur américain.

Deux journaux français des années 1950 affirment au contraire qu'elle aurait été vendue aux enchères le 23 janvier 1923 au palais de justice de Versailles pour 4 200 francs, à Anglade.



Depuis, elle a été rachetée par l'animateur, producteur et humoriste Laurent Ruquier .

PADAM PADAM

C'est un air qui me montre du doigt
Et je traîne après moi comme un drôle d'erreur
Cet air qui sait tout par cœur

Il dit: "Rappelle-toi tes amours
Rappelle-toi puisque c'est ton tour
'y a pas d'raison pour qu'tu n'pleures pas
Avec tes souvenirs sur les bras...
" Et moi je revois ceux qui restent
Mes vingt ans font battre tambour
Je vois s'entrebattre des gestes
Toute la comédie des amours
Sur cet air qui va toujours

Padam...padam...padam...
Des "je t'aime" de quatorze-juillet
Padam...padam...padam...
Des "toujours" qu'on achète au rabais
Padam...padam...padam...
Des "veux-tu" en voilà par paquets
Et tout ça pour tomber juste au coin d'la rue
Sur l'air qui m'a reconnue

...

Écoutez le chahut qu'il me fait

...

Faut garder du chagrin pour après
J'en ai tout un solfège sur cet air qui bat...
Qui bat comme un cœur de bois...

MON AMANT DE SAINT JEAN

Je ne sais pourquoi elle allait danser
A Saint-Jean au musette,
Mais quand ce gars lui a pris un baiser,
Elle frissonnait, était chipée
Comment ne pas perdre la tête,
Serrée par des bras audacieux
Car l'on croit toujours
Aux doux mots d'amour
Quand ils sont dits avec les yeux
Elle qui l'aimait tant,
Elle le trouvait le plus beau de Saint-Jean,
Elle restait grisée
Sans volonté
Sous ses baisers.

2 - Sans plus réfléchir, elle lui donnait
Le meilleur de son être
Beau parleur chaque fois qu'il mentait,
Elle le savait, mais elle l'aimait.
Comment ne pas perdre la tête,
Serrée par des bras audacieux
Car l'on croit toujours
Aux doux mots d'amour
Quand ils sont dits avec les yeux
Elle qui l'aimait tant,
Elle le trouvait le plus beau de Saint-Jean,
Elle restait grisée
Sans volonté
Sous ses baisers.... .